



Remboursement trajet formation

Par **jp lyon**, le **20/05/2014** à **16:12**

Bonjour,

J'ai été embauché pour travailler à 15 kms de chez moi mais mon premier jour j'ai du aller à 50 kms pour que l'on explique le fonctionnement de l'entreprise.

J'ai travaillé 3 semaines et mon employeur a mis fin à ma période d'essai.

Est ce que je peux lui réclamer le remboursements (kms + repas) du jour de formation ?

Y a t'il un article de loi lui obligeant ?

Merci

Cordialement

JP

Par **P.M.**, le **20/05/2014** à **16:54**

Bonjour,

Les trajets qui dépassent celui habituel pour se rendre sur le lieu de travail et en revenir doivent faire l'objet d'une compensation financière ou en repos suivant [l'art. L3121-4 du Code du travail](#)

D'autre part, les frais professionnels exposés par le salarié doivent lui être indemnisés ou remboursés si aucune disposition ne figure au contrat de travail...

Par **jp lyon**, le **20/05/2014** à **19:09**

Merci beaucoup pour cette réponse rapide et précise

Cordialement

JP